

# **PRESSION D'EAU DANS LA MARCONI**

## **HISTORIQUE ET ÉTAT DE FAIT**

---

Juin 2024

## 1 MISE EN CONTEXTE

Construit en trois phases entre 1987 et 2009, le quartier de la Marconi est un endroit recherché pour sa tranquillité et sa qualité de vie. Au cours des dernières années, il a toutefois été l'objet de nombreux débats publics relativement à la pression de l'eau du réseau d'aqueduc de la Ville de Drummondville. En effet, un groupe de citoyens du Boisé-de-la-Marconi tente d'influencer le conseil municipal afin qu'il entérine la construction d'un surpresseur pour augmenter la pression de toutes les résidences du quartier, et ce, aux frais de l'ensemble des contribuables.

De nombreux faits, parfois exacts, mais trop souvent erronés, circulent depuis. Depuis maintenant 10 ans, nos équipes d'ingénieurs qualifiés documentent, compilent, analysent et interprètent l'ensemble des données qui concernent la pression de l'eau dans le secteur de la Marconi.

## 2 SOMMAIRE DES ACTIONS DEPUIS 10 ANS

DATE	OBJET
<b>2014-2015</b>	Vérification des baisses de pression lors du remplissage du surpresseur Saint-Nicéphore.
<b>2016-2017</b>	Travaux sur le surpresseur de Saint-Nicéphore.  Lors de la conception du surpresseur et des travaux sur celui-ci, il y a eu une augmentation importante du volume de réserve, et la mise en place d'une programmation pour du remplissage de nuit ou lorsque la pression du réseau le permet. Les baisses de pression ont donc été minimisées.
<b>2019</b>	Étude hydraulique et de préfaisabilité de la construction d'un surpresseur à l'entrée du quartier.
<b>Février 2020</b>	Rencontre publique pour expliquer l'état de situation.
<b>2020</b>	Mandat externe pour analyser le réseau de remplissage du surpresseur Saint-Nicéphore.

<b>13 au 17 mars 2020</b>	Mesures de pression dans une résidence.
<b>7 au 11 mai 2020</b>	Mesures de pression dans une résidence.
<b>22 au 25 mai 2020</b>	Mesures de pression dans une résidence.
<b>2 au 9 juillet 2020</b>	Mesures de pression dans une résidence.
<b>Novembre 2020</b>	Décision du conseil municipal de ne pas intervenir dans le secteur.
<b>Août 2021</b>	Mandat externe pour effectuer des analyses et des essais sur le terrain dans le but d'évaluer la protection incendie du secteur.
<b>Septembre 2021</b>	Mesures de pression dans deux résidences.
<b>Décembre 2021</b>	Mesures de pression dans une résidence.
<b>2022</b>	Mandat externe pour mesurer la pression de l'eau en continu dans les résidences du secteur.
<b>17 janvier 2022</b>	Décision du conseil municipal d'aller en consultation publique sur la pression de l'eau dans le secteur et de connaître l'intérêt des citoyens du quartier à aller de l'avant avec l'évaluation d'un projet de surpresseur.
<b>Février 2022</b>	Mesures de pression dans sept résidences.
<b>Avril 2022</b>	Décision du conseil municipal de mettre en place un programme d'aide financière défrayant 50 % des frais inhérents à l'installation d'un surpresseur résidentiel.
<b>Du 24 février 2022 au 19 juin 2023</b>	Dépôt de cinq demandes d'accès à l'information, ce qui inclut le traitement de celles-ci et les audiences devant la Commission d'accès à l'information du Québec.
<b>16 janvier 2024</b>	Dépôt d'un rapport d'un citoyen au conseil municipal en demandant de réévaluer sa position et analyse du rapport par l'équipe de la Ville de Drummondville.
<b>3 juin 2024</b>	Décision du conseil de maintenir sa position.

En d'autres termes, la Ville a :

- Passé des centaines d'heures à rencontrer des citoyens et des élus municipaux, répondre à des courriels et des appels téléphoniques ;
- Vérifié toutes les vannes et tous les robinets de service de l'ensemble des résidences du secteur ;
- Analysé des débits et la pression de l'eau partout sur le territoire et plus particulièrement sur le réseau dans le secteur environnant et ajusté celui-ci afin de diminuer les baisses de pression dans la Marconi ;
- Octroyé des mandats externes d'une valeur de plus de 25 000 \$.

### **3 DERNIÈRE MISE AU POINT**

Malgré tous ces éléments, le dossier de la pression de l'eau dans le secteur de la Marconi fait encore l'objet de demandes à l'organisation. Pourtant, les équipes municipales ont analysé des centaines de fois tout ce qui pouvait être analysé, et le conseil municipal s'est déjà positionné. Par conséquent, voici un état de fait, qui sera la dernière intervention municipale sur le dossier de la pression de l'eau dans le secteur de la Marconi.

### **4 CONSIDÉRANTS**

1. Que la directive 001 concernant le Captage et la distribution de l'eau tirée de la Loi sur la qualité de l'environnement du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est la norme à respecter par les municipalités lors de la planification d'infrastructures ;
2. Que sous des conditions normales, les pressions dans un réseau de distribution ne devraient pas descendre en dessous de 275 kPa (40 psi) ;
3. Que la Ville de Drummondville respecte en tous points ses obligations dans la Marconi :
  - a. La pression moyenne du réseau dans la Marconi est de 45 psi en raison de l'élévation du quartier par rapport à l'usine de filtration ;
  - b. La pression moyenne du réseau municipal est d'environ 65 psi.

4. Que les résultats ont été obtenus par, notamment :
  - a. Une étude hydraulique et de préféabilité de la construction d'un surpresseur à l'entrée du quartier ;
  - b. Une analyse sur le réseau de remplissage du surpresseur Saint-Nicéphore par une firme externe ;
  - c. Des analyses et des essais sur le terrain dans le but d'évaluer la protection incendie du secteur par une firme externe ;
  - d. Des mesures de la pression de l'eau en continu dans les résidences du secteur par une firme externe.
  
5. Qu'au sein du [Guide de bonnes pratiques d'exploitation des installations de distribution d'eau potable](#) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, il est stipulé que « Les recommandations émises dans ce guide constituent des objectifs volontaires d'amélioration des pratiques qui ne sont pas encadrées par une réglementation », et n'a donc aucune valeur légale ;
  
6. Qu'une surpression n'est pas justifiée ;
  
7. Que la Ville est responsable de la pression du réseau, et non à l'intérieur d'un bâtiment privé en raison des divers impondérables dans une maison ;
  
8. Que l'installation d'un surpresseur exclusif au quartier de la Marconi coûterait, selon une estimation datant de 2019 qui exclut l'acquisition du terrain nécessaire, environ 750 000 \$ et que les résidents du secteur ne veulent pas de taxe de secteur ;
  
9. Que d'autres secteurs ont sensiblement la même pression que le quartier de la Marconi ;
  
10. Que la pression à la sortie de l'usine de traitement de l'eau potable est de 65 psi le jour et de 63 psi la nuit. En augmentant la pression à la sortie de l'usine, certains secteurs auraient trop de pression, ce qui pourrait causer certains dommages à la plomberie. Également, lorsque la pression est augmentée ponctuellement pour des raisons d'entretien, le niveau de fuites dans les vieux secteurs, dont le centre-ville, augmente de façon considérable. Bref, la pression à la sortie de l'usine est celle qui diminue les inconvénients pour l'ensemble des usagers du réseau ;

11. Que la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, à laquelle la Ville de Drummondville adhère, encourage les Villes à diminuer la consommation d'eau potable et un moyen d'y parvenir est en diminuant la pression des réseaux ;
12. Que tous les services de l'organisation sont mobilisés depuis 10 ans pour répondre aux demandes citoyennes, ce qui représente des ressources humaines et monétaires importantes.

## 5 DÉCISION FINALE

**Le programme de subvention relatif à l'installation de surpresseur d'eau potable domestique adopté en mai 2022 par le conseil municipal est la décision finale de l'organisation.**

Comme il n'y a pas que dans la Marconi où la pression d'eau est similaire, le programme est disponible sur l'ensemble du territoire pour les propriétés raccordées à l'aqueduc ;

Les résidents ne souhaitent pas une taxe de secteur, mais ce n'est pas à tous les contribuables de la ville de défrayer l'infrastructure ;

Ainsi, les gens pour qui la faible pression d'eau est problématique ont un levier financier leur permettant de corriger la situation.

